



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- M. Christophe Dumoulin, Ormône/Savièse, pour l'agrandissement d'un bâtiment existant sur la parcelle no 9124, plan no 50, au lieu-dit « Redin » - *coordonnées 592'263/121'081*,
- M. Antoine Bornet, Sion, par M. Bernard Plaschy, Sion, pour la construction d'un couvert sur la parcelle no 9203, plan no 51, au lieu-dit « Cretta di Rayes » - *coordonnées 592'800/120'771*,
- M. Nicolas Bruchez, Ormône/Savièse, par l'atelier d'architecture Anthoine Michel, Conthey, pour la construction d'une cabane de jardin sur les parcelles nos 11025-11028, plan no 55, au lieu-dit « Oure » - *coordonnées 593'790/122'402*,
- Mme Anne-Marie Luyet, Mayens de la Zour/Savièse, pour la construction d'un local à citerne sur la parcelle no 382, plan no 5, au lieu-dit « Clos Chomorat » - *coordonnées 593'978/124'645*,
- M. Jérôme Darbellay, Granois/Savièse, par l'atelier d'architecture La Gentiane Architecture Sàrl, Drôme/Savièse, pour la pose de panneaux solaires sur la parcelle no 22160, plan no 19, au lieu-dit « Chandolin » - *coordonnées 590'849/121'990*,
- M. Nicolas Sauthier, Drôme/Savièse, pour la construction d'une cabane de jardin sur la parcelle no 10426, plan no 24, au lieu-dit « Zampelet » - *coordonnées 594'325/122'920*,
- M. Stefan Aufderreggen, Montana, par l'atelier d'architecture Jérôme Luyet, St-Germain/Savièse, pour la pose de panneaux solaires sur la parcelle no 7234, plan no 41, au lieu-dit « La Chervignine » - *coordonnées 591'065/121'905*,
- M. et Mme Pierre-François et Anne-Marie Décoppet, Granois/Savièse, pour la pose de panneaux solaires sur la parcelle no 1833, plan no 18, au lieu-dit « Tsampillon » - *coordonnées 591'980/122'160*.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE
La Secrétaire
M. -Noëlle Reynard